

Déclaration CTSD 8 février 2019

Madame l'Inspectrice d'Académie, Mesdames et Messieurs les membres du CTSD,

La colère gronde partout dans le pays et le gouvernement n'entend pas. Il n'entend pas les revendications légitimes portées par les gilets jaunes, il n'entend pas les revendications légitimes des 5,5 millions de fonctionnaires et d'agents publics qui se sentent oubliés. FO a réuni des milliers de fonctionnaires hier à Matignon, FO a soutenu l'appel à la grève du 5 février et était présent avec les gilets jaunes lors des manifestations. Le gouvernement doit entendre et doit revoir sa copie !

Dans l'Education Nationale aussi, les revendications restent sans réponse. Pas assez de postes d'enseignants, des effectifs trop élevés, des conditions de travail qui se dégradent, une revalorisation de salaire qui n'arrive pas...

Notre département n'échappe pas à la règle. C'est dans ce contexte que la carte scolaire 2019 débute et les mesures envisagées confirment nos craintes. La dotation pour notre département est bien en deçà des besoins réels. 55 postes dans l'académie et 79 dans le département ! On comprend bien, encore une fois, que la dotation départementale se fait au détriment des autres départements de l'académie. Cette situation est inacceptable et ne suffira pas ! Les 79 postes du département, dont 18,5 sont utilisés pour le dédoublement des CE1 en REP, soit 60 postes restants, ne suffiront pas à ouvrir partout où cela est nécessaire, à créer les postes de remplaçants indispensables au bon fonctionnement de notre institution, à réduire les effectifs trop élevés dans les classes...

L'Education Nationale doit se donner les moyens nécessaires et permettre au service public de remplir sa mission. L'Etat doit garantir à tous ses citoyens une égalité des chances. Cette égalité passe par une école républicaine nationale qui prend en compte les revendications de ses enseignants !

Les effectifs de notre département ne sont pas acceptables. Nous pouvons parler de seuils ou de repères... Personne n'est dupe ! Nous accordons de l'importance au choix des mots dans notre métier c'est vrai, mais ici il ne s'agit pas du choix d'un mot mais de situations réelles avec des personnels réels, des élèves réels et des familles réelles. Il s'agit bien de s'accorder sur ce qui est acceptable et ce qui ne l'est plus. 27 élèves en élémentaire et 32 en maternelle c'est trop ! Ceseuil n'est pas un maximum car c'est sans compter les élèves inclus des différents dispositifs : ULIS, UPE2A, ITEP, c'est sans compter les écoles primaires et ces élèves de GS qui permettent de lisser les effectifs, c'est sans compter les élèves répartis dans les classes faute de remplaçant, c'est sans compter les CP-CE1 à 12 qui justifient une



augmentation des effectifs dans les autres niveaux des école REP et REP+, c'est sans compter les inscriptions tout au long de l'année...

Nous sommes d'accord pour ne plus parler de seuils ni même de repère si cela se traduit par une baisse des effectifs dans chaque classe de chaque école du département. Vous faites avec les moyens accordés, nous l'avons bien compris et nous vous demandons d'intervenir auprès du ministre afin de donner à notre département des moyens en adéquation avec ses besoins.

Nous actons positivement la création de postes de remplaçants mais les 29 postes prévus ne suffiront pas. Nous avons été stupéfaits à la lecture des documents de travail de l'abandon des décharges exceptionnelles accordées, notamment aux écoles des quartiers Nord de Toulouse toujours pas classées REP. Nous ne pouvons l'accepter.

Nous réaffirmons les revendications légitimes des enseignants :

- l'allègement des effectifs dans toutes les classes : pas une classe à plus de 25 élèves et le respect des seuils en REP et REP+ ;
- des ouvertures partout où cela est nécessaire ;
- la création de postes de remplaçants en nombre suffisant et l'abandon de la fusion ;
- les ouvertures et réouvertures de postes et structures spécialisés et des postes de RASED ;
- le recrutement d'enseignants sur la liste complémentaire ;
- le respect de la spécificité des maternelles : pas de fusion maternelle-élémentaire.

Toutes les demandes d'ouvertures et de non-fermetures doivent être satisfaites car elles ont en commun de vouloir le meilleur pour notre service public, pour ses personnels et pour ses élèves.

